

----- Original Message -----

From: [Robert Crete](#)

Subject: Authorized Gloves & Headguard / Gant autorisé & Casque protecteur

Le Bureau a reçu de nombreuses demandes de renseignements en ce qui concerne la nouvelle réglementation pour les gants de compétitions et casque protecteur qui a été adopté à l'AGA de 2010.

J'espère que les informations suivantes seront clarifier cette situation.

Gants autorisés

Tous événements sanctionnés par AIBA au Canada doivent utiliser des gants de boxe approuvé et fabriqués par l'un des agents officiels d'AIBA. Toutes autres compétitions au Canada tel que les Nationaux, sélection de l'équipe national, provincial et compétitions local doivent utiliser des gants licenciés par AIBA ou USA Boxing.

- Les compétiteurs doivent porter des gants bleus ou rouges, selon le coin respectifs.
- Les boxeurs doivent porter les gants que les organisateurs ont fournis et approuvés par l'officiel en charge.
- Les boxeurs n'ont pas le droit de porter leurs propres gants en compétitions.
- A partir du 1 janvier 2011, les gants avec la marque de frappe blanche ne seront plus utilisés pour les nationaux et SFE. Seulement les gants de couleur unie (rouge / bleu) approuvée par AIBA et USA Boxing seront utilisés.

Casque protecteurs autorisés

Tous événements sanctionnés par AIBA au Canada doivent utiliser des casques protecteurs approuvé et fabriqués par l'un des agents officiels d'AIBA. Toutes autres compétitions au Canada tel que les Nationaux, sélection de l'équipe national, provincial et compétitions local doivent utiliser des casques protecteurs licenciés par AIBA ou USA Boxing.

- Le port du casque protecteur est obligatoire en compétitions.
- Les boxeurs doivent porter le casque protecteur à leur arrivée dans le ring. Le casque protecteur doit être enlevé immédiatement après le combat, avant l'annonce des résultats.
- Les boxeurs qui participent à des compétitions provincial, national et international doivent posséder un casque protecteur bleu et un casque protecteur rouge et porter celui qui correspond à la couleur de leur coin respectif.
- ACBA autorise le protecteur joue (nez) pour des compétitions uniquement local {sauf les National et SFE}

Robert G. Crête

Executive Director / Directeur administratif

Boxing/Boxe Canada

888, chemin Belfast Road

Ottawa (Ontario)

K1G 0Z6, Canada

Tel.: (613) 238-7700

Fax.: (613) 238-1600

robert.crete@boxing.ca

www.boxing.ca